

# Trompette 601

## Fiche de cours



Nombre de crédits : **22**  
Prérequis : -  
Corequis : -

### Activité(s) d'apprentissage :

| Type                                | Description                 | Quadri. | Pond. |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------|-------|
| Pratiques dirigées                  | Travail avec accompagnateur | Q1Q2    | 1     |
| Prestation artistique certificative | Trompette                   | Q1Q2    | 3     |
| Pratiques dirigées                  | Trompette                   | Q2      | 1     |
| Pratiques dirigées                  | Trompette                   | Q1      | 1     |

### Description :

#### Acquis d'apprentissage et objectifs

L'enseignement de la trompette au Conservatoire royal de Bruxelles assure la formation au métier d'instrumentiste d'une part, grâce à la pratique conjuguant au répertoire de soliste, de la musique de chambre, du travail d'orchestre et d'autre part au métier d'enseignant. Il s'adresse à ceux qui désirent poursuivre leur formation et s'inscrire dans une dynamique d'insertion professionnelle déterminée avec la perspective de :

- Se préparer au métier de soliste (concours internationaux ), de soliste d'orchestre, de chambriste et d'enseignant
- Mettre en œuvre des projets, dans les domaines de la recherche, de la création et\ou de réalisation artistique et culturelle.
- La mise en valeur et le développement de ses acquis dans le cadre d'une formation supérieure : cette démarche peut comprendre une mise à niveau des connaissances et pratiques fondamentales dans l'ensemble des composants de la formation, en particulier dans les disciplines complémentaires. En effet, la formation supérieure de l'instrumentiste passe par le développement de sa sensibilité artistique, la découverte de sa personnalité et de sa maîtrise technique individuelle et collective, sa formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques ( disciplines complémentaires), et enfin la mise en valeur de son aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.
- La capacité d'exercer un point de vue critique sur sa propre pratique et ses connaissances.
- Le développement de ses capacités instrumentales, de sa culture musicale et générale participant à l'expression de sa personnalité artistique et l'acquisition de la maîtrise de son art.

\*1,2,4,5,6,7

#### Sources et contenus

Travail d'étude traditionnel : Arban, Balay, Franquin, Bitsch, Charlier, ASA, Colins, Clarke, Schlossberg, Petit, Reynolds, Dorkchitzer. Remise à niveau et contrôle des acquis.

#### Méthode

Cours individuels et collectifs, basés sur le travail de la condition physiologique et la maîtrise de l'instrument tant sur le plan sonore qu'en ce qui concerne la technique digitale. Le contenu technique du cours ne se justifie que par une application musicale immédiate.

\*5

#### Évaluations

#### Évaluations

- Pratiques dirigées: évaluation continue durant les deux premiers quadrimestres basée sur l'assiduité de l'étudiant et la qualité de son travail tant au niveau de la restitution des acquis que de la créativité. Cette note constitue 20% de la note d'année ;
- Pratiques dirigées (travail avec accompagnateur) : évaluation continue durant les deux

premiers quadrimestres basée sur le travail de l'étudiant avec un accompagnateur. Cette note constitue 10% de la note d'année ;

-Prestation artistique formative (30min): évaluation artistique à la fin du premier quadrimestre portant sur un programme présenté devant un jury un jury composé du professeur et dans la mesure du possible, d'un professeur extérieur ;

-Prestation artistique certificative (30min): évaluation artistique à la fin du deuxième quadrimestre comportant des œuvres différentes de l'évaluation du premier quadrimestre. Ce programme sera présenté devant un jury.

\*Références au Cadre de Compétences Musique